Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 92

Artikel: Ça et là
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-249051

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'année a été bonne également pour l'agriculture. L'exportation du bétail a, il est vrai, considérablement faibli, de même que celle du lait condensé : l'exportation des fromages, par contre, a augmenté dans des proportions sensibles, et celles des fruits à pépin a pris des dimensions absolument extraordinaires.

La responsabilité du cycliste

Par ce temps de cycles dont la mode ne fait que croître, il est bon de renseigner MM. les amateurs sur les inconvénients qu'ils peuvent s'attirer et les devoirs qui leur incombent. A ce propos il y a utilité à connaître un jugement de la Cour de cassation à Paris, qui peut être invoqué par anologie dans d'autres pays, car les règlements sur le cyclisme reproduisent un peu partout les mêmes articles :

Un cycliste qui, allant à une allure modérée et conforme au règlement, renverse un passant dans la rue, est-il tenu, au point de vue civil, à des dommages-intérêts, en réparation du préjudice qu'il a causé ? Ou bien, pour parler la langue juridique, l'auteur du dommage encourt-il la responsabilité de l'article 1385 du code civil français ou celle de l'article 1382 ?

L'article 1385 porte : « Le propriétaire d'un animal ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé » ; et l'article 1382 : « Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la *faute* duquel il est arrivé, à le réparer. »

Bref, la bicyclette doit-elle être assimilée à un animal ? Si oui, tout les dommages causés par elle engagent la responsabilité du propriétaire. Si non, le propriétaire de la bicyclette n'est responsable qu'autant qu'il y a eu *faute* de sa part.

Ce point de droit a, comme on le voit, quelque importance.

La chambre civile de la Cour de cassation appelée à trancher la question, l'a résolue en déclarant que le dommage causé par une bicyclette tombe sous le coup non de l'article 1385, mais de l'article 1382, c'est-à-dire qu'un cicyclste, qui écrase un passant dans la rue, n'est tenu à aucuns dommages-intérêts envers sa victime, lorsqu'il n'est pas démontré que ce cycliste a commis une faute.

Voici le texte de l'arrêt de la Cour suprême :

« ... Attendu que Tafforeau réclamait à Duchateau des dommages intérêts à raison d'un accident que celui-ci, circulant sur une bicylette, lui aurait causé en le renversant dans une rue de la ville de Tours ;

« Attendu qu'il est constaté par le jugement attaqué, qu'aucune faute ne peut être imputée à Duchateau dont la machine était munie d'un grelot, qui marchait à une allure modérée et qui a pris les précautions nécessaires pour éviter de rencontrer Tafforeau marchant devant lui ;

« Attendu que, dans ces conditions de fait, ainsi souverainement appréciées, le jugement a déclaré, à bon droit, que le défendeur éventuel n'avait encouru aucune responsabilité et que ce jugement, qui est d'ailleurs régulièrement motivé, n'a violé aucune des dispositions visées au pourvoi.

« Par ces motifs :

« Rejette... »

La jurisprudence de la Cour suprême à l'égard des bicyclistes s'applique aux automobiles. Par suite, il y a avantage pour les piétons à être écrasés par une voiture où est attelé un cheval plutôt que par un automobile ; car, d'après la jurisprudence, le propriétaire du cheval n'est pas admis à prouver qu'il n'a pas commis de faute et qu'il a pris toutes les précautions possibles pour éviter le dommage.

Ça et là

Les funérailles d'un singe. — Une dame de Boston vient de faire à son singe des funérailles splendides, qui ont attiré un grand concours de peuple. Peppo, tel est le nom du regretté défunt, fréquentait la meilleure société à Boston pendant l'hiver, et dans les villes d'eaux ou sur les plages pendant l'été. Il accompagnait sa maîtresse dans tous ses voyages ; c'était un singe aimable et bien élevé, donnant gracieusement la main à ses amis et possédant les meilleures manières. Il était né à New-York, et avait une dizaine d'années quand le trépas vint le frapper, il y a quelques jours. Sa maîtresse l'a fait ensevelir dans un cercueil garni de satin blanc à l'intérieur et recouvert de velours bleu à l'extérieur ; le cadavre était revêtu d'une robe de satin blanc. Un entrepreneur de pompes funèbres avait, au préalable, embaumé Peppo. Sur le couvercle du cercueil était fixé une plaque en argent portant ce simple nom : « Peppo. » La bière disparaissait sous des monceaux de fleurs et de couronnes apportées par les amis du singe. Lorsqu'on a descendu le cercueil dans la tombe, tous les assistants avaient un visage de circonstance, triste et lugubre ; quelques-uns ont même versé des larmes. La maîtresse de Peppo est désolée. Elle va faire élever un monument sur la tombe de son singe chéri. Les Egyptiens firent-il mieux pour le bœuf Appis ? — Et on s'étonne si le socialisme prospère !

***

Pour voyager gratis. — Ce qui suit montre que l'ingéniosité humaine ne connaît vraiment pas de borne.

Depuis quelque temps, la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée est exploitée par un habile filou, qui se fait transporter *gratis* en usant du stratagème suivant. Il choisit, dans la gare où il s'embarque, une bonne tête », à laquelle il s'adresse toujours très poliment, et lui demande de bien vouloir lui prêter son billet pour faire enregistrer un excédent de bagages.

— Vous me rendez là, Monsieur, un très grand service.

Il va, avec le billet qu'on vient de lui prêter, faire enregistrer sa malle, puis inscrit vivement au crayon son nom derrière le billet qu'il rapporte à son propriétaire.

En arrivant à la gare de destination, il laisse passer celui-ci le premier, puis se présente devant les employés en disant qu'il a perdu son billet et qu'il ne peut pas payer.

On le mène devant le chef de gare auquel il déclare qu'il avait bien un billet.

— Mon nom était même derrière, ajoute-t-il, pour bien prouver sa bonne foi.

On recherche dans les billets et on trouve celui qui porte son nom, et le tour est joué.

On ne compte plus le nombre des voyages ainsi accomplis « à l'œil » par cet habile escroc, acticement recherché par la police.

***

Le plus petit chronomètre du monde. — L'observatoire officiel de Besançon a délivré, le 15 septembre 1899, sous n° 4.304, un bulletin de marche au chronomètre Lip, 9 lignes (20 millimètres), n° 3.383.

Voici le résumé de la marche et des écarts de cette petite pièce de précision, minuscule :

Somme des écarts pendant les seize jours, 15 secondes 14.

Variation du plat au pendu, pendant les seize jours, 4 secondes 16.

Ecart moyen de la marche diurne, 0 seconde 95.

Cette montre, de fabrication bisontine, est la plus petite qui ait, jusqu'à ce jour, subi avec succès les épreuves du réglage d'un observatoire officiel quelconque. Elle figurera à l'exposition de 1900.

***

Acétylène. — La Société industrielle du Valais a inauguré la mise en marche de l'établissement qu'elle a construit à Vernayaz pour la fabrication du carbure de calcium, destiné, comme on sait, à produire le gaz acétylène.

L'installation génératrice de l'électricité, soit la chambre des turbines est située à la même hauteur que la chute de Pissevache, soit 594 m., dans une chambre creusée dans le roc, longue de 42 m., large de 10 m. et haute de 55 m. voûtée en béton.

***

Les moustiques et la malaria — A la deuxième réunion, tenue à Liverpool, de l'association pour combattre les maladies tropicales, lecture a été donnée d'une dépêche du major Ross, qui dirige une expédition scientifique dans les environs de Sierra-Leone, annonçant la découverte d'un moustique, qui serait le propagateur de la malaria.

Cette découverte est considérée comme très importante par plusieurs savants anglais.

***

Empoisonnement par la belladone. — M. Van den Corput a rapporté à l'Académie de médecine de Bruxelles deux cas intéressants d'empoisonnement par la belladone.

L'un fut occasionné chez un jeune garçon par l'usage du lait d'une chèvre qui broutait des plantes de belladone, que certains herbivores ont le privilège de pouvoir absorber sans en être incommodés ; de même les pigeons tolèrent des doses effrayantes d'atropine. L'autre cas cité par M. Van den Corput est celui d'un malade à qui l'on avait appliqué des cataplasmes de belladone et qui mourut au milieu des symtômes de la dépression ultime.

***

Un cher baiser. — Dernièrement, a eu lieu, à Londres, une vente de charité d'une sorte particulière : le principal attrait en était la mise aux enchères d'un baiser de Miss Mabel Harlowe. Le simple fait de vendre, par ministère de commissaire-priseur, un « objet » de cette nature, était par lui-même assez curieux. Mais la personnalité de Miss Mabel Harlowe ajoutait encore à l'intérêt de l'expérience. Miss Harlowe n'est pas seulement une des plus jolies actrices du Royaume-Uni, elle en est aussi l'une des plus respectées. Un fils de lord, qui lui avait promis le mariage, a été condamné, par la Cour du Banc de la Reine, à 300.000 francs de dommages-intérêts pour avoir manqué à cette promesse ; Miss Harlowe a fait publier le jugement et a refusé l'argent. On ne lui connait aucune

aventure : c'est pourquoi un baiser d'elle devait paraître sans prix. En effet, la lutte a été fort vive. Un correspondant de l'*Etoile belge*, qui assistait à l'affaire, conte que des enchérisseurs prudents, ayant prévu que les sommes offertes dépasseraient les prix généralement accordés aux bibelots les plus coûteux dans les ventes de charité, avaient formé un Syndicat. Le prix de l'action était de 100 francs. Les actionnaires devaient tirer au sort quel serait parmi eux l'heureux gagnant. La vente commença. « A combien le baiser ? cria le commissaire-priseur. Voyons, Messieurs, une offre. » La voix d'un jouvenceau s'écria : « 2 livres ». 50 francs un baiser pareil ? Le jouvenceau fut conspué. Le Syndicat aussitôt proposa 100 livres, 2,500 francs, cela devenait un prix honnête. On applaudit. Les enchères atteignirent promptement 7,500 francs. A partir de ce moment, les concurrents se firent plus rares. Les deux plus acharnés paraissaient le délégué du Syndicat et un colonel nommé sir Edward Fortescue. Bientôt ils demeurèrent seuls en présence. 650 livres. 700 livres, 750 livres. Ce fut le dernier effort du Syndicat. Le baiser fut finalement adjugé pour 800 livres, 20,000 francs, — à sir Edward Fortescue. Des applaudissements retentissants saluèrent l'adjudication. Miss Mabel Harlowe, rougissante, s'avança vers le vainqueur. Comme elle approchait, celui-ci, un vieillard à la moustache blanche, lui dit en souriant : « Veuillez m'excuser mademoiselle. Je n'étais pas aux enchères pour mon propre compte, mais pour celui de mon petit-fils dont c'est aujourd'hui la fête. » Et il poussa vers la jolie comédienne un charmant gamin de sept à huit ans, à qui le juste destin réservait cette merveilleuse aventure : sans doute, il en était plus digne que personne.

LETTRE PATOISE

Dà la Côte de mai.

Ç'à tot de mainme des rudes mentous que les tchessous de note pays. Ai venian quéque fois me trovay dain mai baraique en lai Côte de mai, ai peu ai m'en raicontan de totes soëtches. I fay qu'âce mai dire de les écrires, da qu'i say que ç'à des mentes. L'âtre djo un de ces afaints de Nemrod m'é raicontay sté, inco sain rire :

Ai y aivay, ai y é dou ou trâ g'ans, ai Mervelië, de lai san de lai Scheulte dous lièvres qu'aivin le tan long. Ai se promenin les dous tchu le tchaimpoi tiain to d'in cô, ai trovainnent in tchessou que dremay derië enne berre ai l'ombre, aivô son fusil de côte lu. L'un de ces doux lièvres, le pu malin, dié an l'âtre : « Prends ci fusil, ai pe vais le coitchi, i veu voi ce ci bogre ci n'é ran ai maindgië aivô lu ; i ay in pô l'échetomay creux. Enne petéte crôte ne dgeainneray ran. — T'é régeon, répongé l'âtre, fouille lo. » Ço que feut dit feut fay. Main le pôre lièvre feu aitraipe. An piaice de trovay in moché de pain ou de fromaidge, ay raimanné feu de la baigatte di tchessou : devisay quoi !..... In djuë de câtches : Tiens ! qu'ay se dié ; voici droit ce qu'ai nôs fâ. No vlan poiay nô pésay le temps tot c'terba. Tchu soli ai vait redjoindre son caimerade, ai pe ay se botainnent à djuëre é câthes dô in gros saipin. El étint bin en train de djure, tiain tot d'in cô ay l'ôiainne di bru quasi to pré de ios. Ai raivisainnent de cte san li, tiain ai voiainneut trégië feu d'in boëtchet in tchessou de Mervelië qu'ai cognéchint djé po n'aivoi djemais tuay d'âtre dgibier que ses puces. Le pu djuëne des dous lièvres se ieuvé po se sâvay ; main l'âtre iy dié : « Dumore paie, bogre de fô, no ne risquan ran, ç'à le gros Teuné ! » Les dous lièvres finéchennent la paitchie. Le gros Teuné rentré le soi ai l'hôtâ comme d'habitude aivô son sai veu. Le djuë de câtches à eusay. S'ai y é ai Mairvelië des dgens qu'ainmant les lièvres, ai ferint bin de déposay in djuë de câtches to neu, dô un des saipins de lai Scheulte ; les dous pores lièvres ios en velan étre recognéchain le réchte de iôs djos.

Stu que n'à pe de bôs.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 90 du *Pays du Dimanche :*

352. CHARADE.

Pois-Sarde (Poissarde).

353. LETTRES INCONNUES.

HALE. OSE ANE MA.

Rachel. Corse Ancre. Marc.

ODE. ETAL. CLÉ MALO.

Corde. Cartel. Clerc. Colmar.

354. MOTS EN CROIX.

S
E
M E R L E
I
N

355. LOGOGRIPHE.

Gastronomie. Astronomie.

Ont envoyé des *Solutions complètes* : MM. Un locataire au fort Chabrol à Chevenez.

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM. Etvariza à Porrentruy ; Eva P. à Charmoille ; Gontran Moritz à St-Imier ; Une française qui collectionne les cartes illustrées à Porc-en-truie ; Appoline Froidevaux à Saignelégier ; Le Baron à St-Imier.

360. CHARADE.

Le flatteur dans mon *premier*
Intrigue, s'élève et brille.
Jamais une vieille fille
N'est franche sur mon *dernier*.
Chez les Français, mon *entier*
Est vertu de famille.

361. COQUILLES AMUSANTES.

N° 1. — Quel festin est le sien, quelles oies a-t-il vues ? Sa pie est frisée et il ne lui reste plus qu'à courir.

N° 2. — Les parents à voter forcent le jaune oiseau.

N° 3. — Le bal touche à sa fin et le vieux se souvient.

N° 4. — Ce que je préfère dans les poires, c'est la panade.

N° 5. — Mieux vaut avoir maison que fort.

362. DOUBLE ACROSTICHE.

Remplacer les X ci-après par des lettres de manière à former les mots dont les définitions suivent et dont les initiales et les finales représentent les noms de deux théâtres renommés :

X X X X 1 — Etat d'Amérique.
X X X X 2. — Etoffe.
X X X X 3. — Arme offensive.
X X X X 4. — Avoir la hardiesse.
X X X X 5. — Prénom

363. MÉTAGRAMME.

D'abord prison aux filets d'or,
Je puis me transformer encore
En valet d'un riche carrosse ;
Changez, je deviens mal atroce ;
Puis, ce que l'on n'est pas souvent ;
De l'amitié petit présent ;
Fleuve ; enfin très grand personnage
Biblique. C'est fini, courage.

☛ Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, *17 octobre courant.*

Publications officielles.

Ecole cantonale d'agriculture. — Les cours commenceront le *mardi 14 novembre* et se termineront au milieu du mois de mars 1900. L'enseignement et le logement au château seront gratuits pour les élèves. Le prix de pension est de 36 francs par mois, soit 1 fr. 20 par jour. Les demandes d'inscription, accompagnées d'un certificat de moralité et des certificats scolaires, seront reçus jusqu'au 6 novembre par M. Chapuis, directeur du château.

Mises au concours

La place d'agent de poursuites (Lajoux, Les Genevez, Souboz etc.) est mise au concours. S'inscrire jusqu'au 13 octobre au greffe du tribunal.

Convocations d'assemblées.

Develier. — Le 8 oct. pour s'occuper d'une concession d'eau à la commune de Delémont.

Courtedoux. — Le 8 à 12 h. 1/2 pour ratifier l'achat d'une parcelle, statuer sur la démission d'un membre de diverses commissions et sur une demande de subside, et nommer un fontainier.

Courrendlin. — Assemblée de l'arrrondissement de l'état civil, le 8 octobre à l'issue du service divin pour nommer l'officier d'état civil.

Cote de l'argent

du 4 octobre 1899.

Argent fin en grenailles. fr. 105. 50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 107. 50 le kilo.

L'éditeur : Société typographique de Porrentruy.